

**PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS et COMPTE-RENDU de la REUNION
du CONSEIL MUNICIPAL du MERCREDI 4 AVRIL 2012 à 20 HEURES**

Présent(e)s : MM. VERGUET, FROGER, MARTIN, PERROT-MINNOT, PIONCHON, BARBE et PERONNIER - Mmes. VALLIN, GUILLOT et BOURBON

Absent excusé : M. ROYER

Ordre du jour :

- Election du collège des propriétaires de biens fonciers non bâtis dans le cadre de la création d'une Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier / Projet liaison ferroviaire Lyon –Turin,
- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2012,
- Vote du budget primitif 2012,
- Diverses demandes de subvention 2012,
- Questions diverses.

Affiché le lundi 16 avril 2012

Délibération 22/2012 - Election du collège des propriétaires de biens fonciers non bâtis / Création d'une C.I.A.F (Commission Intercommunale Aménagement Foncier)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la discussion en conseil municipal du 12 mars dernier concernant la procédure de création d'une C.I.A.F. pour les Communes d'Avressieux, Belmont-Tramonet, Saint-Genix-sur-Guiers et de Verel de Montbel, dans le cadre du projet de liaison ferroviaire Lyon-Turin dont le tracé, s'il doit être réalisé, engendrera des perturbations foncières, agricoles et environnementales.

Il rappelle également le courrier du 17 février 2012 de Monsieur le Président du Conseil Général de la Savoie invitant, d'une part le Maire ou un Conseiller Municipal désigné par lui à représenter la Commune et d'autre part, le Conseil Municipal à élire deux délégués titulaires et un délégué suppléant pour former le collège des propriétaires de biens fonciers non bâtis, appelés à siéger à la C.I.A.F.

Il précise que la publicité invitant les candidats à se faire connaître a été réalisée par voie d'affichage en mairie et sur le site internet communal, à compter du 18 mars 2012 jusqu'à ce jour, et par voie de presse avec l'insertion d'un avis au Dauphiné Libéré Savoie, le 20 mars 2012.

Il explique que seuls trois propriétaires ont proposé leur candidature et que l'une d'elles porte uniquement sur la suppléance.

Se sont donc portés candidats pour la fonction de délégué titulaire, les propriétaires ci-après : Messieurs Raymond PERONNIER et Hervé FRANCOIS et pour celle de délégué suppléant Monsieur Roger MIEGE.

Au regard du nombre de candidatures et des doléances des candidats, le résultat de l'élection étant attendu, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de valider l'élection du collège des propriétaires de biens fonciers non bâtis, comme suit :

Election des propriétaires titulaires :	Election du propriétaire suppléant :
Monsieur Raymond PERONNIER	Monsieur Roger MIEGE
Monsieur Hervé FRANCOIS	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'élire le collège des propriétaires comme proposé et dit que Monsieur le Maire sera le représentant de la Commune à la CIAF.

Monsieur le Maire précise également que la Chambre d'Agriculture a désigné pour le collège des exploitants agricoles : MM. MARTIN, BAJAT et BERTHIER.

Au sein de cette commission, il y aura également un commissaire enquêteur, un représentant RFF, des représentants du Conseil Général, des personnes qualifiées dans le domaine de l'environnement : faune, flore, protection de la nature et des paysages...

Le premier rôle de la commission, dès qu'elle sera instituée, sera de décider (dans les 2 mois) de l'opportunité d'un aménagement foncier....

Présentation et vote du BUDGET 2012

Monsieur le Maire donne lecture des préparations budgétaires 2012.

Les deux sections du budget sont équilibrées en dépense et recette, comme suit :

- en fonctionnement pour un montant 872.197, 67 € dont 537.685 € pour la prévision des dépenses réelles, le reste étant ventilé pour l'autofinancement de la section d'investissement,
- en investissement pour un montant de 442.116, 67 € dont 224.267, 67 non affectés à une opération d'équipement et ce, dans l'attente du chiffrage des projets de sécurisation de Tramonet et d'aménagement du secteur « Frais Gros » qui feront l'objet d'un budget supplémentaire.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2012.

Délibération 23/2012 - Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2012

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il convient, comme chaque année, de voter le taux des taxes directes locales.

Il rappelle également la réforme de la fiscalité locale supprimant la taxe professionnelle compensée pour une partie par le transfert à la commune de la taxe d'habitation départementale et une nouvelle taxe appelée Cotisation Foncière des Entreprises.

Il précise que le produit fiscal estimé pour 2012 permet d'obtenir des ressources suffisantes pour équilibrer le budget 2012.

Il propose de maintenir les taux tels que votés en 2011, soit :

- Taxe habitation : 9.16%
- Taxe foncière (bâti) : 8.67%
- Taxe foncière (non bâti) : 54.53%
- Cotisation Foncière des Entreprises CFE : 17.42%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas réviser les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2012.

Délibération 24/2012 – Subventions diverses 2012

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée de toutes les demandes de subvention 2012.

Il rappelle les diverses aides allouées sur l'année 2011 et propose de les maintenir pour les associations suivantes :

- Association Sou des Ecoles de Belmont-Tramonet et Verel de Montbel : 500 Euros
- Association Loginuit : 200, 00 Euros
- Association « Les Amis du Togo » : 200, 00 Euros
- Croix Rouge Française : 200, 00 Euros
- Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public : 50, 00 Euros
- Délégation cantonale de l'éducation nationale : 50, 00 Euros

Monsieur le Maire propose également de débattre sur le versement d'une subvention aux autres associations et notamment celle de la FNATH (Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés) dont le représentant local est venu présenter les actions en mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de maintenir pour l'année 2012 les subventions aux associations précitées et d'allouer à compter de 2012 une subvention d'un montant de 200 Euros à la section locale des accidentés de la vie (FNATH).

Délibération 25/2012 - Participation aux frais de fonctionnement des Gymnases de St Genix

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la participation annuelle aux frais de fonctionnement des gymnases de Saint Genix-sur-Guiers.

Il rappelle également le calcul de la répartition entre les communes, au prorata du nombre d'élèves domiciliés sur leur territoire.

Il donne lecture de la convention proposée pour l'année 2011/2012 qui précise un montant de 41, 95 € par élève soit une participation totale de 1.090, 70 Euros pour la commune de Belmont-Tramonet.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de participation au titre de l'année 2011/2012.

Délibération 26/2012 – Aliénation de terrain (ancien chemin rural) à la coopérative agricole Terre d'Alliances

Monsieur le Maire rappelle la désaffectation et l'aliénation du chemin rural longeant le terrain du site de la coopérative agricole et séparant les communes d'Avressieux et Belmont-Tramonet. Il rappelle également le projet de la coopérative qui souhaite réaliser une extension avec des installations sur le terrain Avressieux.

Il précise que la Communauté de Communes Val Guiers a décidé la vente du terrain à 12 € HT le m².

Il propose le même montant pour les quelques m² du terrain ex chemin rural.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve le prix de vente de terrain à 12 € HT le m².

QUESTIONS DIVERSES

- **Visite de campagne de Monsieur Dominique DORD (élections législatives)**

Monsieur le Maire informe l'assemblée d'une réunion publique fixée le JEUDI 31 MAI 2012 à 14H 30 en Mairie de Belmont-Tramonet - Salle du Conseil Municipal.

- **Permanences / Elections présidentielles et législatives**

Monsieur le Maire donne lecture des plannings arrêtés pour les diverses permanences du bureau de vote.